



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Cinquième Commission
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général

I. Historique

1. On trouvera ci-après l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées, établi conformément aux directives concernant le fonds de réserve énoncées dans l'annexe à la résolution [42/211](#) de l'Assemblée générale.
2. En 1993, lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, l'Assemblée générale a fait sienne, dans sa résolution [48/228 A](#), la recommandation du Comité du programme et de la coordination dans laquelle celui-ci s'interrogeait sur l'utilité de la désignation de priorités élevées ou faibles au niveau des produits ou des activités et recommandait de mettre fin à cette pratique ([A/48/16 \(partie II\)](#), par. 40). Étant donné que le budget ne contient plus d'informations relatives à l'établissement d'un ordre de priorité approuvé par les États Membres, la décision de diminuer ou de réaffecter le montant des ressources allouées à tel ou tel élément de programme selon qu'il est ou non prioritaire, notamment de reporter, d'annuler ou de réduire des activités prescrites, nécessiterait l'approbation de l'Assemblée.

II. Montant du fonds de réserve pour 2022

3. Dans sa résolution [75/253 A](#) (sect. XXVI, par. 3), l'Assemblée générale a fixé le montant du fonds de réserve pour 2022 à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2021, soit 24 060 600 dollars. Dans sa résolution [76/246 A](#) (sect. XXIV, par. 2), elle a approuvé l'imputation de dépenses d'un montant de 20 547 800 dollars sur le fonds de réserve et noté que le solde du fonds s'établissait à 3 512 800 dollars pour 2022. Dans sa résolution [76/246 B](#), l'Assemblée a ouvert des crédits supplémentaires d'un montant de 2 232 600 dollars à imputer sur le fonds de réserve, de sorte que le solde du fonds s'est établi à 1 280 200 dollars pour 2022.



III. Montant du fonds de réserve pour 2023

4. Dans sa résolution 76/246 A (sect. XXIV, par. 3), l'Assemblée générale a fixé le montant du fonds de réserve pour 2023 à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2022, soit 24 219 700 dollars.

IV. Dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve pour 2023

5. Présenté en détail dans le tableau 1 ci-après, le montant des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve s'élève à 89 810 800 dollars et représente donc un dépassement de 65 591 100 dollars par rapport au montant approuvé du fonds de réserve, soit 24 219 700 dollars.

6. Le montant total des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve a été calculé sur la base des informations qui étaient disponibles au moment de l'établissement du présent rapport.

Tableau 1

Dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve pour 2023, par rapport

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant approuvé du fonds de réserve pour 2023	24 219,7
<i>Rapport</i>	<i>Proposition du Secrétaire général^a/ prélèvements éventuels</i>
A. Projets de construction	
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/77/315)	640,4
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/77/330)	10 902,4
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/77/339)	6 244,0
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/77/349)	13 196,2
Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/77/367)	6 252,6
Total partiel (A)	37 235,6
B. Prévisions révisées et état des incidences sur le budget-programme	
Prévisions révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/77/541)	2 308,9
Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires (A/77/576)	10 227,5
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 (A/77/579)	21 441,1

<i>Rapport</i>	<i>Proposition du Secrétaire général^a/ prélèvements éventuels</i>
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-cinquième session extraordinaire, en 2022 (A/77/579/Add.1)	2 764,0
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/77/13)	118,6
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/77/14)	568,9
Incidences sur le budget-programme : mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.5/77/15)	64,3
Incidences sur le budget-programme : pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (A/C.5/77/18)	233,9
Incidences sur le budget-programme : crimes contre l'humanité (A/C.5/77/19)	187,5
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/77/21)	392,3
Incidences sur le budget-programme : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.5/77/22)	628,1
Incidences sur le budget-programme : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/77/23)	386,9
Incidences sur le budget-programme : les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)	998,7
Incidences sur le budget-programme : enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/77/26)	103,8
Total partiel (B)	40 424,5
C. Plan d'équipement	
Plan d'équipement (A/77/519)	12 150,7
Total partiel (C)	12 150,7
Total	89 810,8
Dépassement éventuel	65 591,1

^a Déduction faite des contributions du personnel.

Tableau 2

Dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve pour 2023, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Proposition du Secrétaire général^a/ prélèvements éventuels</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	2 352,4
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	4 110,9
4. Désarmement	234,7
7. Cour internationale de Justice	233,9

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Proposition du Secrétaire général^a/ prélèvements éventuels</i>
9. Affaires économiques et sociales	508,5
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	654,0
12. Commerce et développement	2 328,8
18. Développement économique et social en Afrique	3 100,9
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	556,5
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	24,8
24. Droits humains	21 286,6
27. Aide humanitaire	7 898,7
28. Communication globale	543,2
29B. Département de l'appui opérationnel	44,5
29C. Bureau de l'informatique et des communications	6 771,9
29E. Administration (Genève)	30,1
29G. Administration (Nairobi)	3 578,1
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	34 898,1
34. Sûreté et sécurité	654,2
Total	89 810,8

^a Déduction faite des contributions du personnel.

V. Montant du fonds de réserve pour 2024

7. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a proposé, dans l'introduction du projet de budget-programme pour 2023 (voir [A/77/6 \(Introduction\)](#), par. 38-40), que le montant du fonds de réserve pour 2024 soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2023.